



CANDIDATURES EN SECTION CPIF et en MLDS

La présente annexe précise les **conditions de dépôt et d'instruction des candidatures** :

- des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de la section « **coordination pédagogique et ingénierie de formation** » (CPIF), qui souhaitent changer d'académie ;
- des personnels enseignants, d'éducation et **psychologues de l'éducation nationale** exerçant la totalité de leur service au titre de la **mission pour la lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)**, qui souhaitent changer d'académie.

I. Publication des postes

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants feront l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Les académies devront transmettre à la DGRH (DGRH B2-2), par voie dématérialisée, les fiches de poste correspondantes, au plus tard le **Vendredi 27 novembre 2020**.

L'attention des candidats est néanmoins appelée sur le fait que des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer après publication au Bulletin officiel.

II. Dépôt et transmission des candidatures

Les personnels déposeront leur candidature auprès de l'académie qu'ils souhaitent rejoindre à l'aide de l'imprimé joint. Les candidatures, accompagnées d'un CV, seront à adresser par la voie hiérarchique et devront revêtir l'avis du recteur de l'académie d'exercice.

Le dossier complet sera adressé au recteur de l'académie d'exercice, **au plus tard le DIMANCHE 15 janvier 2021**.

Les candidatures, revêtues de l'avis du (vice-)recteur de l'académie d'exercice, seront envoyées au recteur de la (des) académie(s) demandée(s), **au plus tard le DIMANCHE 29 janvier 2021**.

III. Examen des demandes par les académies

Les recteurs examinent toutes les demandes portant sur leur académie et transmettent **le Vendredi 5 février 2021 dernier délai** l'ensemble du dossier (fiche de candidature et CV), revêtu de leur avis motivé à la **DGRH (DGRH B2-2)**, par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

cpif_inter2020@education.gouv.fr

IV. Mouvement inter-académique

Les résultats du mouvement inter académique seront présentés en CAPN.

Le changement d'académie sera prononcé par la DGRH

CANDIDATURE

à un poste d'enseignant en section coordination pédagogique
et ingénierie de formation – CPIF
ou
en mission pour la lutte contre le décrochage scolaire – MLDS -
Année scolaire 2020-2021

NOM :

Prénom :

Discipline :

Académie :

Adresse personnelle (indispensable) :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance :

Corps/Grade/Échelon :

Affectation actuelle (établissement /ville) :

Est candidat(e) pour l'académie de (*cing vœux maximum*) :
Une fiche par académie demandée

.....

.....

.....

.....

Expérience et motivation du candidat(e)

- **Expérience professionnelle** :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 7 - 3

- Motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis du recteur de l'académie d'exercice

Avis du recteur de l'académie demandée